



# LE CAMPING ASSOCIATIF

## ACCUEIL DE GROUPES

SCOLAIRES – CENTRES DE LOISIRS  
CENTRE D'ACCUEIL SPÉCIALISÉ – ASSOCIATIONS



[www.gcu.asso.fr](http://www.gcu.asso.fr)

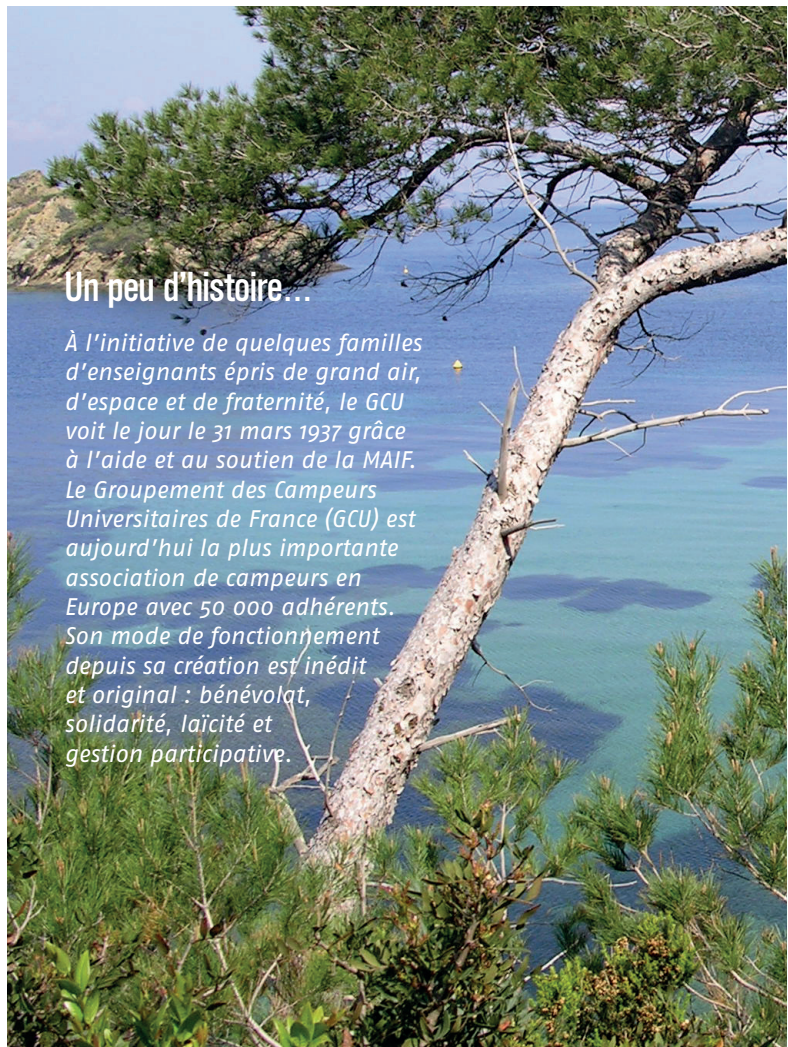
# Le mot de la présidente

C'est avec grand plaisir que je vous souhaite la bienvenue au sein de notre association : le GCU, Groupement des Campeurs Universitaires. Nous accueillons des groupes sur nos terrains, que ce soit à la journée ou en séjour (UNSS, Centre de loisirs, classes de collège, de SEGPA ou d'école primaire, etc). Les demandes sont traitées au cas par cas et l'accueil se fait dans un cadre précis garantissant notamment la tranquillité de nos adhérents campeurs ainsi que le respect de nos valeurs et de notre mode de fonctionnement. Le GCU constitue bien sûr un mode d'hébergement économique, mais il permet aussi d'initier les jeunes à un fonctionnement participatif et solidaire. C'est alors un support idéal pour un projet comprenant un volet d'éducation à la citoyenneté. Fondé il y a 80 ans par les instituteurs de la République, et fidèle à ses origines, il ne pouvait que se tourner vers les groupes scolaires. Aussi avons-nous créé et mis en ligne sur une page dédiée de notre site Internet des outils spécifiques pour aider et accompagner les enseignants dans l'organisation de leurs séjours en classe de découverte dans le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> degrés (réglementations, procédures administratives, délais, assurances, outils pour faire un projet pédagogique en lien avec le socle commun des compétences et les programmes, etc). Un administrateur délégué à l'Éducation Nationale, lui-même enseignant, est un interlocuteur identifié à la disposition des organisateurs de ces séjours.

Nous espérons que, comme tous ceux qui nous ont déjà rejoints, vous éprouverez du plaisir à camper au GCU et nous vous souhaitons d'excellents séjours sur nos terrains.

## Un peu d'histoire...

*À l'initiative de quelques familles d'enseignants épris de grand air, d'espace et de fraternité, le GCU voit le jour le 31 mars 1937 grâce à l'aide et au soutien de la MAIF. Le Groupement des Campeurs Universitaires de France (GCU) est aujourd'hui la plus importante association de campeurs en Europe avec 50 000 adhérents. Son mode de fonctionnement depuis sa création est inédit et original : bénévolat, solidarité, laïcité et gestion participative.*





## Formules et tarifs

Les tarifs sont consultables  
sur le site Internet  
du GCU

### CATÉGORIE groupes scolaires mineurs encadrés par des adultes

#### ACCUEIL SANS HÉBERGEMENT

Conditions d'admission et de séjour : les groupes d'enfants de moins de 18 ans encadrés par des adultes qui ont obtenu l'autorisation d'accès du conseil d'administration ou du bureau peuvent passer une journée (nuit exclue) sur un terrain. Au moins un adulte encadrant doit être adhérent (ou adhérer) au GCU. Les enfants de moins de 18 ans ne doivent pas être nécessairement adhérents. Les établissements scolaires doivent impérativement être en possession de toutes les autorisations et documents imposés par leur hiérarchie. Les statuts, le règlement intérieur et les consignes de fonctionnement du GCU doivent être respectés par tous les membres du groupe.

**> TARIFICATION :** forfait journalier sans nuitée. Montant fixé chaque année par le conseil d'administration.

#### ACCUEIL AVEC HÉBERGEMENT

Conditions d'admission et de séjour : séjour au minimum d'une nuit. Au moins 1 adulte de l'encadrement du groupe doit être adhérent (ou adhérer) au GCU. Les établissements scolaires doivent impérativement être en possession de toutes les autorisations et documents imposés par leur hiérarchie et fournir la liste complète des élèves et de l'encadrement. Les statuts, le règlement intérieur et les consignes de fonctionnement du GCU doivent être respectés par tous les membres du groupe.

**> TARIFICATION :** la journée de camping est comptée de midi à midi. Application du tarif séjour enfant et adulte « adhérent » du GCU en vigueur selon le terrain et la période + éventuellement la taxe de séjour. Pas de perception de tarif emplacement. Les tarifs sont consultables sur le site Internet du GCU.

### CATÉGORIE groupes mineur (associations, centres de loisirs, coll

#### ACCUEIL AVEC HÉBERGEMENT

Conditions d'admission et de séjour : séjour au minimum de 2 nuits. Tous les adultes de l'encadrement doivent être adhérents (ou adhérer) au GCU. Les organisateurs doivent avoir l'agrément Jeunesse et Sports et entrer dans le cadre qu'impose la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale). Le séjour doit être enregistré auprès des services de l'État et l'organisateur doit détenir un numéro d'enregistrement. Le personnel encadrant le séjour doit avoir au minimum le BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) ou son équivalence pour assurer la direction du séjour et le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation) ou son équivalence pour les animateurs. La liste complète du personnel et des participants doit être mentionnée dans la convention. L'organisateur doit impérativement être

s encadrés par des adultes  
activités territoriales, sociétés, etc)

## CATÉGORIE groupe adultes (avec ou sans enfants)

### ACCUEIL SUR UNE JOURNÉE

en possession de toutes les autorisations et documents imposés par les services de l'État. Les statuts, le règlement intérieur et les consignes de fonctionnement du GCU doivent être respectés par tous les membres du groupe.

> **TARIFICATION** : La journée de camping est comptée de midi à midi. Application du tarif emplacement + tarif séjour enfant et adulte « adhérent » du GCU en vigueur selon le terrain et la période + éventuellement la taxe de séjour.

Conditions d'admission et de séjour : un groupe doit appartenir à un même organisme (association, club sportif, etc) représenté par une personne morale. Les membres du groupe (minimum 10) peuvent séjourner sur un terrain GCU, sans installation pour une journée (nuit exclue). Le groupe doit comprendre au minimum un adhérent du GCU. Il en sera le référent. Possibilité d'utiliser les sanitaires. Les statuts, le règlement intérieur et les consignes de fonctionnement du GCU doivent être respectés par tous les membres du groupe. Dispense de service de jour.

> **TARIFICATION** : forfait journalier sans nuitée. Montant fixé chaque année par le conseil d'administration.

### CAS PARTICULIERS

Les demandes de groupes qui ne rentreraient pas dans les catégories ci-dessus seront examinées par le conseil d'administration.

### ACCUEIL AVEC HÉBERGEMENT

Conditions d'admission et de séjour : le groupe doit appartenir à un même organisme (association, club sportif, etc) représenté par une personne morale. Les membres du groupe (minimum 10) peuvent séjourner sur un terrain GCU, au minimum une nuit. Le groupe doit comprendre au minimum un adhérent du GCU par emplacement dont il sera le titulaire. Un de ses adhérents sera le référent du groupe. Les statuts, le règlement intérieur et les consignes de fonctionnement du GCU doivent être respectés par tous les membres du groupe.

> **TARIFICATION** : la journée de camping est comptée de midi à midi. La tarification appliquée est celle en vigueur selon le terrain et la période (emplacement + séjour). Les tarifs sont consultables sur le site Internet du GCU.





## Accueil de groupes pensé pour tous !

Vous êtes enseignant,  
animateur, éducateur ou  
bénévole associatif ?  
Vous cherchez un lieu  
pour séjourner en camping  
à la mer, en montagne  
ou à la campagne ?

Bienvenue au GCU pour  
réaliser votre projet !

### SCOLAIRES

Classe transplantée  
Séjours d'intégration  
pour les collégiens  
Séjours sportifs USEP, UNSS

### CENTRE DE LOISIRS

Séjours vacances  
Séjours à thèmes  
Séjours découverte  
Séjours nature

### CENTRE D'ACCUEIL SPÉCIALISÉ

Enfants  
Adultes

### ASSOCIATIONS

Séjours sportifs  
Séjours pour handicapés  
Séjours nautiques  
Séjours vacances  
Séjours nature  
Séjours culturels

## Infos pratiques

Pour organiser un séjour sur un terrain GCU vous trouverez tous les outils pédagogiques et les documents ressources pour construire votre projet sur notre site Internet :

**[www.gcu.asso.fr](http://www.gcu.asso.fr)** → onglet « accueil de groupes ».

Le GCU gère actuellement près d'une centaine de terrains répartis sur toute la France. Leur diversité (mer, montagne, campagne), leur situation et leurs équipements sont à souligner.

La demande d'accueil de groupes doit être adressée au secrétariat du GCU deux mois avant le début du séjour.

La signature d'une convention est obligatoire et implique l'acceptation de la réglementation **Accueil de groupes au GCU**. Elle est établie par le secrétariat et doit être signée par les deux parties au plus tard deux semaines avant le début du séjour. Le GCU n'assure pas la logistique, fourniture de tables, bancs, chaises, cuisine.

**Locatifs :** si vous ne disposez pas de matériel de camping, des hébergements locatifs (mobil-home, mobil-home toilé, bungalow-toile) vous sont proposés sur plusieurs terrains GCU. Activités possibles sur un terrain ou à proximité : sportives, culturelles ou artistiques.





DOCUMENT INFORMATIF ET NON CONTRACTUEL. VERSION 2018

# Découvrez nos terrains

## Contact

N'hésitez pas à nous contacter pour vous accompagner dans l'organisation de votre séjour :

### GCU

Groupeement des Campeurs Universitaires  
72 Boulevard de Courcelles – 75017 PARIS  
[www.gcu.asso.fr](http://www.gcu.asso.fr) – [gcu@gcu.asso.fr](mailto:gcu@gcu.asso.fr)  
Tél : 00 33 (0)1 47 63 98 63

Horaires d'ouverture de l'accueil  
téléphonique du secrétariat :  
> lundi, mercredi et vendredi :  
8h30 à 12h30  
> mardi et jeudi : 13h à 17h.

### Liens utiles :

[www.maif.fr](http://www.maif.fr) – [www.yescapa.fr](http://www.yescapa.fr) –  
[www.tucampesfacile.com](http://www.tucampesfacile.com)

